



Requisitions du procureur non mentionnées dans l'arrêt

Par Palla

Bonjour

L'arrêt attaqué de la cour d'appel énonce:

Après avoir entendu le rapporteur M.....

Après avoir entendu les demandes du procureur général sans les écrire.(quelles ont été ces demandes)

.....

Décide:

.....

Les réquisitions du procureur ne sont pas mentionnées (relaxe,ou condamnation ou autre...)

Cet arrêt doit-il être cassé par la cour de cassation.

Les requisitions du procureur doivent elles être obligatoirement mentionnées (écrites dans l'arrêt)

Mes remerciements